



L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : www.tresor.cgt.fr/35

E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

=====

Privé - Public : Pour le droit à la retraite à 60 ans

Une troisième réforme des retraites en marche

A peine passée l'annonce du gouvernement de réformer en profondeur les régimes spéciaux, ce sont maintenant tous les régimes de retraites qui sont visés par une nouvelle réforme dès 2008. Si l'on en croit François Fillon, il s'agirait d'allonger la durée d'assurance exigée pour pouvoir bénéficier d'une retraite pleine et entière. Ce sera 41 annuités, puis 42, alors que 20 % des hommes et 50 % des femmes n'ont déjà pas les 40 exigées. **C'est rendre impossible un départ en retraite à 60 ans** à moins d'accepter une baisse drastique du montant de sa pension.

Mais le Premier Ministre ne s'arrête pas là. Il annonce la révision du dispositif carrières longues, de celui applicable aux basses pensions et veut rediscuter de la « réversion » entre conjoints. C'est une nouvelle régression sur toute la ligne qui est programmée pour tous les salariés.

Le gouvernement conduit le système des retraites dans le mur

Le Premier ministre veut continuer sur la même logique que celle qui a présidé aux réformes de 1993 et de 2003 et fait baisser de 20 % le niveau relatif des retraites. Il cède face à un patronat qui ne veut pas mettre un euro de plus dans les régimes de retraite des salariés qu'il a employés toute une vie.

Mais que veut dire l'allongement sans fin de la durée de cotisation exigée alors que deux salariés sur trois ne sont plus en activité au moment où ils liquident leur retraite ? Avec la décote, cela signifie une baisse continue de la valeur de la pension.

Pourtant malgré ces sacrifices, le régime général et l'Agirc ne sont pas équilibrés. Il manque cette année 4,5 milliards au premier et 900 millions au second avant transferts de l'Arrco. Il est, dès lors, évident qu'il faut examiner d'autres pistes de réponses à l'évolution de la démographie que celles qui ont été, jusqu'à présent, mises en œuvre.

Un socle commun de droits à la retraite quel que soit le régime

Tous les salariés du privé comme du public ont besoin de garanties pour leurs droits à retraite. Un financement assuré en fait partie. Y répondre est la meilleure solidarité qui puisse s'exprimer entre les salariés de tous les âges et de tous les secteurs. L'égalité n'a pas besoin d'uniformisation et l'alignement par le bas est la pire des solutions.

La Cgt veut débattre de ces choix d'avenir et **propose un socle commun de garanties élevées pour tous**, en matière de retraite quels que soient les régimes. Cela consisterait en :

- un vrai droit au départ à la retraite à 60 ans et une possibilité réelle de choix pour le salarié ;
- un système de départ anticipé en retraite pour travaux pénibles ou pour répondre à des contraintes de service public ou aux tâches astreignantes ;
- un montant de retraite permettant à chacun un taux de remplacement de 75 % avec un minimum équivalent au Smic ;
- l'indexation des pensions sur les salaires. L'affirmation d'un droit à retraite entier à 60 ans justifie dans chaque régime une durée d'assurance réellement accessible, qui doit prendre en compte les années d'études et les périodes de recherche d'emploi ainsi que tous les aléas de l'emploi.

Une nouvelle cotisation employeur

Pour le financement la Cgt fait des propositions conçues pour favoriser l'emploi et les salaires qui sont eux mêmes la base des ressources de notre système au travers de la cotisation.

Il s'agit d'abord d'introduire dans l'assiette de cotisation tous les éléments de rémunération qui y échappent actuellement (intéressement, participation, stock-options...). Il s'agit ensuite de réformer la cotisation employeurs en élargissant son assiette également aux revenus financiers de l'entreprise et en appliquant une modulation aux taux de cotisation selon la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée de l'entreprise. Les entreprises aux marges conséquentes qui réduisent l'emploi contribueraient ainsi plus que les entreprises qui emploient beaucoup de main-d'œuvre.

La vérité sur les retraites du privé et du public

Le gouvernement et le patronat cherchent à opposer salariés du public et salariés du privé. Les retraités des régimes spéciaux seraient privilégiés ! Rien n'est plus faux. Certes des différences importantes existent (durée de cotisation, indexation sur les salaires, calcul sur les six derniers mois, reconnaissance de la pénibilité) mais elles ne vont pas toutes dans le même sens (les primes sont exclues, les bonifications familiales sont réduites, le taux de réversion est plus bas dans le public où il n'y a pas vraiment de système complémentaire).

Retraites moyennes (y compris complémentaires)

Salariés du privé / Salariés du public

Cadres 2 580 € / 2 601 €

Ouvriers/employés 1 259 € / 1 214 €

Au total jusqu'à aujourd'hui, le montant des pensions était au même niveau dans le public comme dans le privé pour une structure de qualification équivalente (ministère du Travail et des Affaires sociales, Drees, Etudes et Résultats, n° 183, juillet 2002).

L'expérience le montre, les salariés peuvent faire bouger les choses, une mauvaise réforme n'est jamais une fatalité. Le rassemblement et l'unité sont des atouts qu'il faut utiliser. Face au diktat du gouvernement et à la surenchère du patronat, la Cgt appelle chaque salarié à débattre des choix collectifs pour la retraite et à participer à des initiatives revendicatives. Les retraités seront eux-mêmes dans l'action pendant cette période.

Retrouvons-nous nombreux dans la grève le 18 octobre avec manifestation à Rennes (RDV place du Colombier à 11 heures)